

22 février 2005

05.319

**Question Dorothée Ecklin****Cannabis: pourquoi ne pas s'inspirer de l'expérience des Pays-Bas?**

Les Pays-Bas pratiquent depuis plusieurs décennies un régime permissif, réglementé, en matière de vente et de consommation de cannabis, accompagné d'une prévention très développée. Les effets de cette politique sont surprenants à plusieurs égards. On constate notamment dans ce pays une diminution de la consommation de cannabis en tant que stupéfiant (le seul pays d'Europe à connaître une telle évolution, mais aussi – et le corollaire est démontré – un net désintérêt des jeunes pour le tabac. Quand on sait que toutes les personnes dépendantes de drogues dites dures ont – sans exception aucune – commencé par fumer la cigarette, ce dernier élément n'est pas négligeable, comme d'ailleurs on sait que le cannabis ne mène pas à la consommation de drogues dures et a même permis à nombre de toxicomanes de sortir de la dépendance de drogues dures.

Dans le cadre des travaux du Conseil d'Etat en cours à ce propos, ne doit-on pas aussi considérer l'expérience des Pays-Bas et lui donner le crédit qu'elle mérite?

*Cosignataires:* M. Ebel, C. Gehringer et L. Debrot.